



Concours photo Coccinelles & Papillons Hiver 2025-2026

Règlement.

Dans le cadre de son projet "[Coccinelles et Papillons](#)" qui vise à amener la biodiversité dans les écoles depuis plus de 20 ans, l'équipe d'animation d'Adalia 2.0 lance un concours photos à l'attention des classes qui ont reçus un [kit d'observation du vivant \(abri à insectes mono-spécifiques\)](#) dans le cadre d'une animation hiver.

Comment participer ?

Les écoles qui souhaitent participer doivent **réaliser une photo qui met en scène leur classe avec le kit d'observation du vivant** (abri à insectes mono-spécifiques).

La photo doit répondre à au moins un de ces 3 critères :

- Valoriser la participation du groupe / de la classe (ex.: mise en avant de l'implication des élèves claire et visible dans l'observation active, l'installation du kit, le suivi de celui-ci...).
- Valoriser la mise en œuvre selon les conseils repris dans la fiche technique d'Adalia 2.0 fournie avec le kit.
- Valoriser la créativité et/ou l'émerveillement du groupe (découverte du vivant lié à l'installation du kit, apport en classe d'une autre observation faisant lien avec le projet...)

Modalités pratiques du concours :

Pour que votre participation soit valable, merci de respecter les points suivants. En cas de non-respect d'un des critères, votre participation ne sera pas prise en compte.

1. **Participation par mail** : envoyer votre/vos photo(s) (maximum 2 photos par classe, nommées : NOM de l'école, le degré de la classe_01 et/ou 02) à l'adresse concours@adalia.be.

Merci de mentionner dans ce mail :

- Nom et prénom de l'enseignant·e responsable ;
 - Numéro de téléphone de l'enseignant·e responsable ;
 - Adresse postale complète de l'établissement scolaire ;
 - Nom du kit d'observation du vivant : abris à insectes
2. **Les photos** :
 - Nombre : le nombre de photos est limité à deux par classe.
 - Qualité : de la meilleure qualité possible
 - Pas d'envoi via un outil d'envoi de gros fichier par internet tel que WeTransfer, Dropbox DocSend...

3. Date de participation :

Les photographies doivent avoir été prises et envoyées entre le 4 novembre 2025 et le 20 février 2026.

En envoyant vos photos vous acceptez leur diffusion sur les médias d'Adalia 2.0. (cfr. le règlement ci-dessous)

Pour toute question, vous pouvez nous contacter par e-mail : concours@adalia.be

A gagner :

10 photos seront sélectionnées sur base des critères énoncés ci-dessus par l'équipe d'animateurs.

Une fois les photos sélectionnées, *Adalia 2.0* propose 3 chances de remporter un prix :

1. **Le coup de cœur de l'équipe d'animation Adalia 2.0**, composée de 4 animateurs et sa responsable : récompense **la classe gagnante par une animation au choix dans notre catalogue** à faire valoir pour la saison suivante ;
2. **Le prix du public** : les 10 photos sélectionnées par l'équipe d'animation sont publiées sur la page [Facebook Coccinelles & Papillons](#) la semaine du 2 mars 2026. **La photo obtenant le plus de "j'aime" de la part du public est lauréate. La classe remporte un kit d'observation du vivant au choix** (coccinelles, papillons, jardinières ou abri à insectes) ;
3. **Le prix spécial bonus de l'ensemble de l'équipe Adalia 2.0** : attribue à la classe gagnante un PACK SURPRISE nature *Adalia 2.0*

Les 3 photographies gagnantes d'un prix seront publiées sur les réseaux sociaux et le site web d'*Adalia 2.0* la semaine du 16 mars 2026.

Droit d'auteur, droit à l'image et responsabilité réciproque

L'école assure les organisateurs que ses photos sont originales et qu'elle en possède donc tous les droits. L'école veillera à s'assurer que toutes les dispositions ont été mise en place dans l'autorisation de publier les photos sur la page Facebook de l'association et sur son site Internet. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas d'une éventuelle plainte. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables de la perte ou dégradation du matériel photographique du participant. L'école est priée de lire soigneusement les conditions de participation. Par sa participation au concours photo, il se déclare d'accord avec le règlement et les conditions du concours.

Ref : circulaire 2493 pour droit à l'image école fondamentale

Propriété intellectuelle du photographe

Les participants, en adressant ses photos aux organisateurs, acceptent que ceux-ci en fassent une libre utilisation quelle qu'en soit le support et sans limite dans le temps, dans le cadre du concours et de la communication liée à la campagne "Coccinelles et Papillons". Les organisateurs s'engagent à citer le nom de l'école dans toute utilisation.

Lois relatives à l'informatique aux fichiers et aux libertés

Conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen du 25 mai 2018 relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui participent au concours photo disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant. En conséquence, tout participant inscrit a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées. La demande doit être adressée par écrit avec les coordonnées du demandeur aux organisateurs.

Organisateurs :

Asbl Adalia 2.0 Rue Nanon 98 – 5000 Namur